

PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES ÉTABLISSEMENTS CRÉATEURS D'EMPLOIS

En 1992, 40 % des établissements de 50 salariés ou plus ont créé des emplois supplémentaires; ils étaient 53 % en 1989. Ils sont relativement plus nombreux dans les services marchands et les transports, et se distinguent des établissements qui ont supprimé des emplois par une plus grande capacité à embaucher des personnels nouveaux et à renouveler leurs effectifs.

Pour l'ensemble des établissements de 10 salariés et plus, on peut par ailleurs estimer à un tiers la proportion de ceux qui ont créé des emplois au cours de l'année 1992 : le potentiel de créateurs aurait baissé d'environ 5 points par rapport à 1991. Ces établissements « créateurs » sont à l'origine de 300 000 postes supplémentaires en 1992.

Alors que la période 1986-1990 avait été marquée par une reprise de l'activité et une progression de l'emploi dans les secteurs marchands non agricoles (+ 220 000 emplois en moyenne par an), les années 1991 et surtout 1992, durant lesquelles le rythme de croissance de l'activité faiblit nettement, se caractérisent par d'importantes pertes d'emplois. Ainsi, après deux années de progression de l'emploi, les établissements de 50 salariés et plus perdent 1,2 % de leurs effectifs en 1991, puis près de 2 % en 1992.

Pour autant, même en période de récession, subsistent de nombreuses unités créatrices d'emplois et avec elles, d'importantes opportunités d'embauches. Ainsi, en 1992, 40 % des établissements de 50 salariés et plus parviennent à augmenter leurs effectifs. Fait remarquable, de tels



établissements créateurs d'emplois sont présents dans la plupart des secteurs d'activité. Ils représentent notamment plus du tiers des unités de l'industrie ou du bâtiment. Leur proportion s'élève à 50 % dans les transports ou les services marchands. C'est aussi dans ce dernier secteur, à l'origine du quart des créations nettes d'emplois, que le dynamisme des établissements créateurs est le plus important, avec un taux de création nette d'emplois de 9 % (*) (graphique 1).

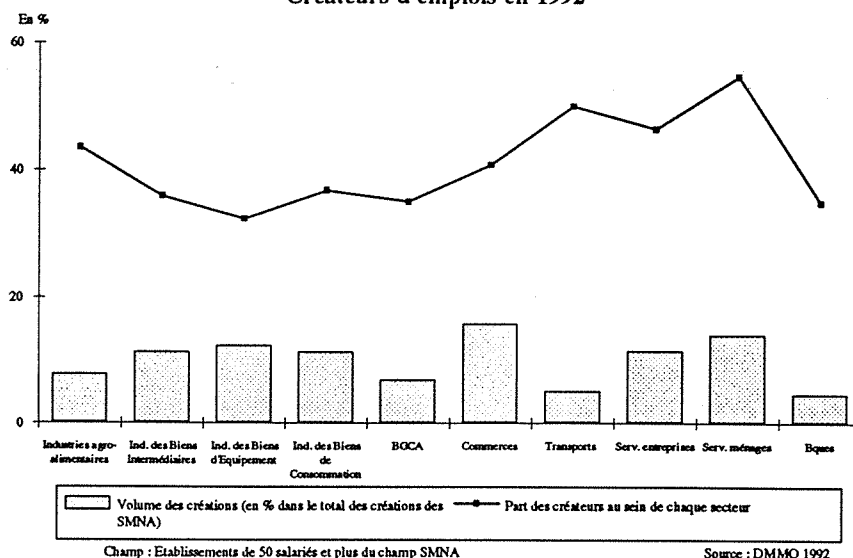
A contrario, la proportion d'établissements ayant supprimé des emplois est de 45 % en 1992, les effectifs étant restés stables dans environ 5 % des établissements.

Des établissements « créateurs » y compris dans les secteurs en récession

Dans chaque secteur coexistent donc, une année donnée, des établissements « créateurs » et des établissements « supprimeurs » d'emplois. Les variations sectorielles de l'emploi recouvrent ainsi des mouvements importants de sens opposé : par exemple, dans les industries de biens d'équipement, environ 35 000 emplois ont été supprimés en 1992 par les établissements qui ont réduit leurs effectifs, mais plus de 10 000 postes supplémentaires ont été créés dans les établissements dont le personnel a augmenté. La variation relative de l'emploi dans ce secteur (- 3,9 % en 1992), comme dans l'ensemble de l'économie, s'analyse donc comme l'écart entre un taux de création nette (1,6 %) et un taux de suppression nette (5,6 %).

L'importance de ces « déplacements » d'emplois au sein même des différents secteurs relativise les explications macro-économiques traditionnellement apportées au dynamisme des créations d'emplois. Créer des emplois, ce n'est pas seulement appartenir à un secteur en croissance et bénéficiant d'un coût

Graphique 1
Créateurs d'emplois en 1992



du travail incitatif : si tel était le cas, on n'observerait pas une telle hétérogénéité des comportements de création d'emplois. De nombreux autres facteurs semblent entrer en ligne de compte, parmi lesquels il faut sans doute compter la position de l'entreprise dans son cycle de vie : on ne peut pas mettre sur le même plan de jeunes entreprises en développement et des entreprises plus anciennes tenues de se restructurer et de se moderniser pour s'adapter.

La part des établissements « créateurs » faiblit

Le fait pour un établissement de « créer » ou de « supprimer » des emplois n'est évidemment pas une position immuable tout au long de sa vie : la constitution d'un panel d'établissements présents de 1989 à 1992, à partir des DMMO, montre que les établissements qui créent ou suppriment des emplois chacune de ces quatre années sont très minoritaires (resp. 8 % et 10 %). En revanche, sur 100 établissements ayant créé des emplois entre 1989 et 1992, 78 avaient perdu des emplois au cours d'au moins l'une des quatre années (1).

De fait, la baisse récente des effectifs est imputable en priorité à la diminution du nombre des établissements qui créent des emplois (tableau 1). Le potentiel d'établissement créateurs accuse une baisse particulièrement sensible dans les industries de biens d'équipement, de biens intermédiaires et dans le bâtiment.

La part des établissements « créateurs » baisse aussi dans les services marchands aux entreprises (61 % en 1989, 46 % en 1992). En revanche, les établissements des services aux ménages restent majoritairement créateurs d'emplois (58 % en 1989, 54 % en 1992), avec des taux de création stables autour de 8 %. Au total, le tertiaire conserve son potentiel d'unités créatrices d'emplois.

La part des établissements qui créent des emplois diminue dans toutes les régions. Elle a toutefois mieux résisté sur la période 89/92 dans des régions telles que le Nord-Pas de Calais ou la Bretagne,

(*) cf encadré des définitions.

(1) - Ces résultats corroborent une analyse menée par H. Madinier sur les créations et destructions d'emplois de l'ensemble des établissements pour la période 1982-1984 [3].

Tableau 1
Établissements créateurs et supprimeurs d'emplois

En pourcentage

	Créateurs d'emploi demandeurs				Ensemble des établissements		
	Établis- sements	Taux de création nette	Établis- sements	Taux de suppression nette	Taux de création nette	Taux de suppression nette	Taux d'évolution de l'emploi (7) = (5) -(6)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) -(6)
1989	53,2	8,3	41,3	7,4	4,3	3,3	+1,1
1990	50,7	7,9	43,9	7,5	3,9	3,5	+0,4
1991	43,9	7,8	50,8	7,8	3,2	4,4	-1,2
1992	40,5	7,6	54,1	7,9	2,8	4,7	-1,9

Champ : établissements de 50 salariés et plus des Secteurs Marchands Non Agricoles (SMNA).

Source : données annuelles des Déclarations de Mouvements de Main-d'Oeuvre (DMMO) de 1989 à 1992.

peut-être parce que les entreprises locales sont les plus avancées dans leurs restructurations. Il convient de noter que ces régions ont également procédé, sur cette période, à d'importants efforts de formation.

Les établissements qui suppriment des emplois sont plus nombreux, mais l'intensité des suppressions d'emplois est relativement stable (2). Le taux de destruction nette (*) n'augmente que légèrement à partir de 1991, en particulier dans l'industrie manufacturière et surtout le bâtiment. De même, le potentiel d'établissements créateurs diminue, mais globalement, leur taux de création d'emplois reste important. Le bâtiment est la seule véritable exception: en 1992, ce secteur a connu une croissance forte du taux de destruction et une baisse du taux de création.

Sur toute la période 1989-1992, les taux de création les plus faibles sont enregistrés dans l'industrie manufacturière, et les taux de destruction les plus bas dans les services marchands aux particuliers (graphiques 2a et 2b).

(*) cf encadré des définitions.

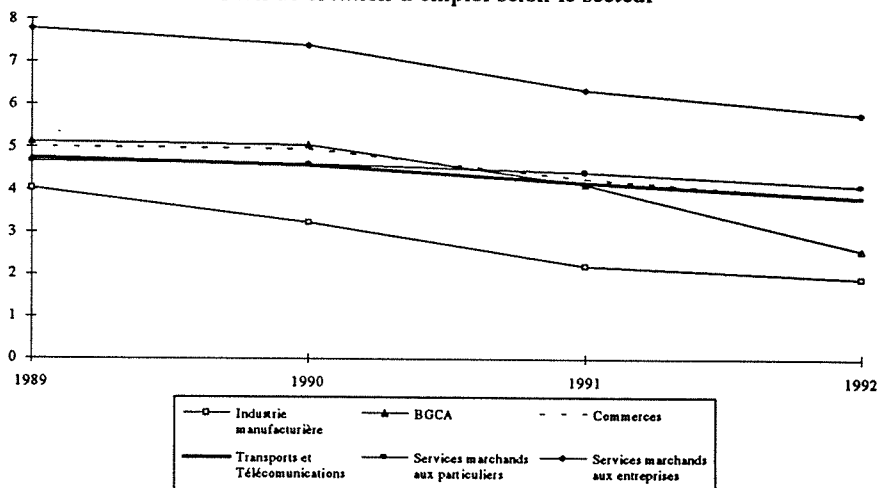
(2) - Sur une plus longue période, de 1982 à 1991, une étude de la Direction de la Prévision montre que le taux de destruction est stable au cours du temps et entre les différents secteurs, contrairement au taux de création, beaucoup plus variable surtout entre 1986 et 1990 (fortes créations d'emplois dans les services de 1987 à 1989 et dans les commerces de 1986 à 1991) [2].

Les établissements « créateurs » et leur capacité de renouvellement

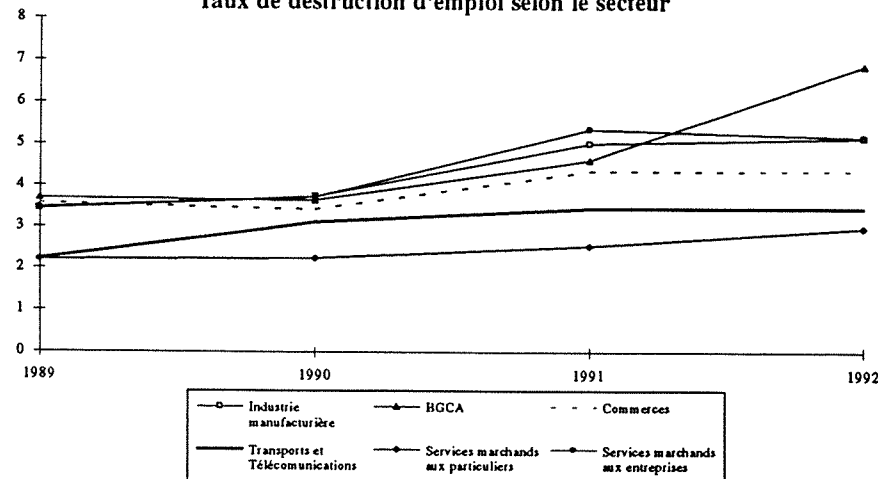
Chaque année, les établissements doivent gérer un certain nombre de départs « naturels » (retraites, démissions etc.) et sont contraints, pour maintenir leur effectif stable, d'ef-

fectuer des embauches de renouvellement. Autrement dit, créer des emplois n'est pas immédiat, ou en tous cas moins immédiat que d'en supprimer : un établissement qui n'assure pas intégralement ces renouvellements supprime « naturellement » des emplois. La possibilité de créer des emplois est ainsi étroite-

Graphique 2 a
Taux de création d'emploi selon le secteur



Graphique 2 b
Taux de destruction d'emploi selon le secteur



Champ : établissements de 50 salariés et plus des Secteurs Marchands Non Agricoles (SMNA)

ment liée à la capacité de renouveler ses effectifs et, de façon plus générale, à la capacité d'embaucher des personnels nouveaux.

De fait, dans les établissements créateurs d'emplois, on observe, de 1989 à 1992, des taux de renouvellement (3) des effectifs de l'ordre de 32 %. Sur cette même période, les taux de renouvellement de la main d'oeuvre dans les établissements qui ont supprimé des emplois sont beaucoup plus faibles (de l'ordre de 21 % en moyenne), et ils ont tendance à diminuer (-3 points en quatre ans).

De même, en proportion de leurs effectifs, les recrutements des établissements qui créent des postes sont deux fois plus importants que ceux des établissements qui en suppriment, aussi bien sur des emplois stables que sur des emplois temporaires. Les écarts entre les taux de sortie sont beaucoup plus faibles.

Dans une vision dynamique, les réductions d'effectifs observées en 1991 et 1992 proviennent plutôt d'une moindre capacité des établissements à embaucher que d'une augmentation des sorties (tableau 2). Les établissements font surtout face

au ralentissement de l'activité en diminuant nettement leurs recrutements. Les embauches sur contrat à durée déterminée en 1991, puis les recrutements fermes en 1992 ont été les plus affectés par cette contraction des entrées. Le recours au travail temporaire a été aussi fortement limité. La baisse des taux de sortie est alors moins accusée que celle des taux d'entrée, même si les licenciements ont progressé alors que les démissions se sont faites plus rares (tableau 3).

Les DMMO permettent de distinguer les embauches sur contrat à durée déterminée des autres formes de contrat : la propension à créer des emplois apparaît alors particulièrement corrélée à la capacité à recourir à des contrats à durée déterminée. Cette forme de travail repose sur la possibilité d'adapter rapidement le volume de travail [4]. La proportion d'embauches sur CDD dans les établissements «créateurs» est ainsi très importante, plus de 70 % en 1992. Surtout l'écart observé entre taux d'entrée et taux de sortie sur ce type de contrat semble indiquer que beaucoup de ces établissements accroissent leur volant

Tableau 2
Corrélation des évolutions de l'emploi et des embauches

Coefficient de corrélation linéaire	Evolution des effectifs : (effectifs année n+1) / (effectifs année n)		
	1989-1990	1990-1991	1991-1992
Evolution des embauches : (entrées année n+1) / (entrées année n)	0,22	0,34	0,30
Evolution des sorties : (sorties année n+1) / (sorties année n)	-0,04	-0,12	-0,08

Le coefficient de corrélation linéaire mesure l'intensité de la liaison linéaire existant entre deux variables.

Champ : établissements de 50 salariés et plus du champ SMNA

Source : panel DMMO 1989-1992.

Tableau 3
Caractéristiques des mouvements de main d'oeuvre

En pourcentage

	Taux d'entrée	Taux de sortie	Taux de rotation	Evolution de l'emploi
1989	31,0	30,0	30,5	+1,1
1990	31,5	31,1	31,3	+0,4
1991	28,9	30,2	29,6	-1,2
1992	26,8	28,8	27,8	-1,9

Le taux de rotation est la demi-somme des taux d'entrée et de sortie.

Champ : établissements de 50 salariés et plus du champ SMNA

Source : données annuelles des DMMO de 1989 à 1992.

(3) - On peut, au sein des établissements «créateurs d'emplois», à structure des emplois et nature de l'activité inchangées, estimer que les embauches de renouvellement sont équivalentes en volume aux sorties, et au sein des établissements qui suppriment des emplois estimer que les entrées correspondent à des embauches de renouvellement.

Tableau 4
Mouvements de main-d'oeuvre des établissements créateurs et destructeurs d'emplois

	Créateurs d'emplois				Suppresseurs d'emplois		
	1989	1990	1991	1992	1989	1990	1991
Taux d'entrée sur CDI	10,1	11,5	11,8	10,1	5,0	5,5	5,0
Taux de sortie en retraite	0,6	0,7	0,7	0,7	1,1	1,1	1,1
Taux de sortie pour licenciement économique ...	0,3	0,3	0,4	0,4	2,1	1,9	2,4
Taux de sortie pour démission	8,0	8,5	8,1	6,2	6,4	7,1	5,7
Taux d'entrée sur CDD	25,8	25,5	26,3	25,8	15,8	15,6	13,5
Taux de sortie pour fin de CDD	16,7	17,3	18,9	19,2	13,8	13,7	12,3

Champ : établissements de 50 salariés et plus des Secteurs Marchands Non Agricoles (SMNA)

Source : données annuelles des DMMO de 1989 à 1992.

d'emplois temporaires ou transformant certains d'entre eux en embauches fermes. A l'inverse, la proximité des taux d'entrée et de sortie sur CDD dans les établissements dont les effectifs diminuent laisse à penser que ces formes de contrat ne semblent pas utilisées comme un moyen d'ajustement lorsqu'il s'agit de supprimer des emplois (tableau 4).

Au total, les établissements créateurs d'emplois seraient d'abord ceux dont l'organisation permet de recourir à une main d'oeuvre extérieure pour répondre rapidement aux opportunités du marché.

Un tel fonctionnement demande une mobilité de la main-d'oeuvre plus grande, un marché du travail plus fluide. Les démissions, bien qu'en diminution depuis 1990, demeurent par exemple relativement fréquentes dans ces établissements créateurs (6,2% contre 4,6% dans les établissements qui suppriment des emplois) (4). Les départs en retraite ou en préretraite sont par ailleurs légèrement moins nombreux dans les établissements qui créent des emplois que dans ceux qui en

suppriment : ces derniers ont peut-être une main-d'oeuvre plus âgée ou incitent davantage aux départs en retraite ou pré-retraite.

Dans l'ensemble des établissements d'au moins 10 salariés, baisse des créations nettes d'emplois

On peut, grâce à l'enquête sur les mouvements de main-d'oeuvre dans les établissements de 10 à 49 salariés (5), tenter de repérer également les établissements «créateurs» d'emplois en 1992 parmi les établissements de cette taille. Ces établissements sont beaucoup plus nombreux (environ 180 000 en fin de période) que ceux de 50 salariés et plus. On estime que 32 % d'entre eux ont créé des emplois sur l'année 1992, contre 36 % en 1991. La part des établissements «créateurs» est plus faible dans cette tranche de taille, mais le dynamisme des créations d'emplois y est nettement plus fort.

Au total petits et grands établissements confondus, le volume des créations d'emplois réalisées dans

les établissements «créateurs» en 1992 est estimé à environ 300 000 dans les secteurs marchands non agricoles, soit 20 % de moins que l'année précédente. Globalement les établissements créateurs affichent un taux de création d'emplois d'environ 10% : ce taux avoisine 8% dans l'industrie manufacturière, 10% dans le bâtiment et 10 à 11% dans les commerces et les services hormis les services financiers (tableau 5). Malgré le caractère grossier de ces estimations, on peut constater que dans un secteur comme le

(4) - Certaines disparitions de postes dans les établissements en perte d'effectifs correspondent à des transferts de postes vers d'autres établissements de la même entreprise : pour cette raison les taux d'entrée sur transfert sont deux fois plus importants chez les «créateurs» et inversement les taux de sortie sur transfert sont plus forts chez les «supprimeurs». Mais ces mouvements d'un établissement à un autre sont faibles, entre 1 et 2% des effectifs chaque année.

(5) - Un peu plus du quart des effectifs salariés sont concentrés dans les établissements de 10 à 49 salariés, qui représentent 14% de l'ensemble des établissements.

Tableau 5

Estimation des créations d'emplois en 1992 dans les établissements de 10 salariés et plus

Secteur	Créateurs d'emplois			Ensemble
	Etablissements (en %)	Taux de création nette (en %)	Créations d'emplois (en milliers)	Rapport suppressions / créations (en volumes)
Industries agro-alimentaires	36	10	17	1,3
Energie	37	7	2	1,4
Industries des Biens Intermédiaires	29	8	26	2,2
Industries des Biens d'Equipement.....	32	8	28	2,6
Industries des Biens de Consommation	31	8	28	1,8
Bâtiment - Génie Civil	33	10	29	1,8
Commerces	30	11	52	1,2
Transports et Télécommunications	41	10	19	0,8
Services marchands	35	11	93	0,9
Location crédit-bail immobilier.....	39	7	1	0,6
Assurances	36	7	3	0,9
Organismes financiers	29	7	8	1,1
Ensemble SMNA	33	10	308	1,4

Champ : établissements de 10 salariés et plus des SMNA

Estimation à partir des résultats bruts DMMO et des résultats de l'enquête EMMO (Enquête sur les Mouvements de Main-d'Oeuvre).

bâtiment où la conjoncture est difficile, certains établissements font preuve d'une grande vitalité.

Dans l'ensemble des établissements de 10 à 49 salariés, la proportion d'établissements «créateurs» est globalement d'un tiers environ. Elle a diminué par rapport à 1991 d'environ 5 points quelle que soit la taille, avec une baisse particulièrement forte dans le bâtiment. Quel que soit le secteur, le dynamisme des créations d'emplois est lié à la taille : le taux de création varie de 12 % pour les plus petits établissements à 4 % pour les établissements ayant au moins 500 salariés. Les établissements de 10 salariés au moins ont recruté environ

2,7 millions de personnes (hors intérimaires) au cours de l'année 1992 : on peut donc estimer qu'il y a une création nette d'emploi pour 9 embauches.

En revanche, les établissements qui ont perdu des emplois en 1992 ont supprimé plus de 400 000 postes dans les secteurs marchands non agricoles. Les biens intermédiaires ou les biens d'équipement ont procédé à plus de 2 suppressions de postes pour une création. Ce rapport est un peu inférieur à 2 dans le bâtiment ou les industries des biens de consommation.

Brigitte BELLOC,
Sylvie LE MINEZ
(DARES).

Références :

[1] - *Bulletin trimestriel de l'UNEDIC.*

[2] - B. BRETEL, C. BRUNEL, L. DI CARLO, A. EPAULARD, *DIRECTION DE LA PREVISION* : «Coût réel du travail et emploi», 18ème journée des Centrales de bilans.

[3] - H. MADINIER, *DELEGATION A L'EMPLOI, 1986* : « Les créations et disparitions d'emplois en France de 1982 à 1984 ».

[4] - S. LE MINEZ, E. MAURIN, *PREMIERES SYNTHESSES, n°45, DARES, 7 mars 1994* : « Recours aux contrats à durée déterminée : une relation d'emploi plus fragile, mais moins de licenciements économiques ».

DEFINITIONS

Établissements qui créent des emplois : établissements tels que l'effectif en fin d'année (efffin) est supérieur à l'effectif de début d'année (effdeb). Soit c, le nombre de ces établissements.

Établissements qui suppriment des emplois : établissements tels que l'effectif de fin d'année est inférieur à l'effectif de début d'année. Soit d, le nombre de ces établissements.

Créations nettes d'emplois : $\sum_{i=1}^c (\text{efffin} - \text{effdeb})$. Les créations des établissements qui suppriment des emplois sont nulles, par définition.

Destructions nettes d'emplois : $\sum_{i=1}^d (\text{effdeb} - \text{efffin})$. Les destructions des établissements qui créent des emplois sont nulles, par définition.

Taux de création nette d'emplois : $\frac{\text{Créations Nettes}}{\sum_{i=1}^{c+d} \text{effdeb}}$, c+d étant le nombre total d'établissements.

Le taux de création nette d'emplois est donc égal à la différence des taux d'entrée et de sortie des établissements qui créent des emplois.

Attention, dans le texte, il est parfois fait mention du taux de création nette d'emplois des seuls établissements "créateurs" d'emplois. Ce taux est bien sûr supérieur au taux de création nette global.

Taux de destruction nette d'emplois : $\frac{\text{Destructions Nettes}}{\sum_{i=1}^{c+d} \text{effdeb}}$

Le taux de destruction nette d'emplois est donc égal à la différence des taux de sortie et d'entrée des établissements qui suppriment des emplois.

Taux de variation de l'emploi : $\frac{\sum_{i=1}^{c+d} (\text{efffin} - \text{effdeb})}{\sum_{i=1}^{c+d} \text{effdeb}} * 100$

Le taux de variation de l'emploi peut encore s'écrire :

$\frac{\text{Créations Nettes} - \text{Destructions nettes}}{\sum_{i=1}^{c+d} \text{effdeb}} * 100$ ou (Taux de création - Taux de destruction).

Taux d'entrée : $\frac{\sum_{i=1}^{c+d} \text{entrées}}{\sum_{i=1}^{c+d} \text{effdeb}} * 100$ **Taux de sortie :** $\frac{\sum_{i=1}^{c+d} \text{sorties}}{\sum_{i=1}^{c+d} \text{effdeb}} * 100$

Taux de rotation : $\frac{\text{Taux de sortie} + \text{Taux d'entrée}}{2}$

N° 59 2/94



Ministère du Travail,
de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle
Direction de l'Animation
de la Recherche,
des Études et des Statistiques

85 F

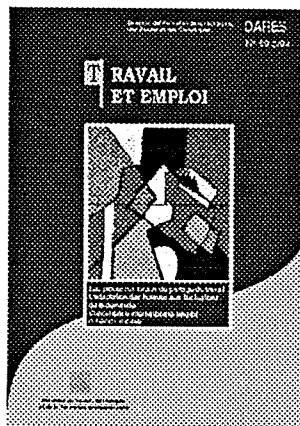
Abonnements :
**La Documentation
Française**
124, rue Henri Barbusse
93308 Aubervilliers

Téléphone :
(1) 48 39 56 00

Télécopie :
(1) 48 39 56 01

Vente au numéro :
**La librairie de
la Documentation
Française**
29, quai Voltaire
75344 Paris Cedex 07
Tél. : (1) 40.15.70.00

T RAVAIL ET EMPLOI



N° 59

Les processus locaux de partage du travail

*L'adaptation des horaires
aux fluctuations de la demande*

*Refonte des grilles de classifications, salaires
et gestion de la main-d'oeuvre dans le bâtiment*

Le chômage des jeunes en France et en Allemagne

*Comités d'entreprise : les configurations
électorales*

*Incidences de l'automatisation
sur l'organisation et les conditions de travail
dans quelques PMI de Basse-Normandie*

*Concurrence internationale, emploi
cohésion sociale*

*Quelques expériences européennes
de subvention à l'emploi*